

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 536

présenté par

M. Charles de Courson, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout,
Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Gomès, M. Leroy, Mme Magnier,
M. Naegelen, M. Polutele, Mme Sanquer et M. Philippe Vigier

ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard trois ans après le début de la mise en place du dispositif d'exonération fiscale pour les entreprises qui se créent dans les bassins urbains à dynamiser, un rapport sur sa mise en application et sur ses possibilités d'extension sur le territoire nationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement demande au Gouvernement de remettre un rapport au parlement sur l'application du dispositif d'exonération fiscale pour les entreprises qui se créent dans les bassins urbains à dynamiser. Ceci dans le but d'évaluer son impact et les possibilités d'extension an cas d'effets positifs, sur le territoire nationale.